

**LISTE DES JUSTIFICATIFS PREVOYANCE DEMANDÉS**  
**(En cas de déclaration de décès d'un salarié et**  
**selon le type de garanties décès souscrites par l'entreprise)**

---

**GARANTIE DECES TOUTES CAUSES**

Pièces demandées à la famille du défunt ou à défaut, au notaire en charge de la succession, dès lors que le Groupe APICIL est informé du décès.

- Un extrait du registre des actes de décès.
- Un extrait du registre des actes de naissance établi postérieurement au décès.
- Un certificat médical établi par le médecin ayant constaté le décès indiquant la cause du décès.
- Le cas échéant, une attestation d'enfants à charge accompagnée de la dernière déclaration de revenus et du dernier avis d'imposition de l'assuré.
- Le cas échéant, en présence d'enfant handicapé reconnu invalide avant le 21<sup>ème</sup> anniversaire : une copie de la carte d'invalidité établie avant le 21<sup>ème</sup> anniversaire et un justificatif des versements des allocations pour personnes handicapées.
- Le(s) relevé(s) d'identité bancaire (RIB) du ou des bénéficiaires.
- Le dernier justificatif de paiement des indemnités journalières ou de la rente de la Sécurité sociale (jusqu'au jour du décès) si le décès est précédé d'un arrêt de travail ou d'une invalidité.
- Si l'assuré est divorcé ou séparé judiciairement : un acte de notoriété établi par le notaire chargé de la succession ou à défaut les coordonnées de ce dernier. Si l'assuré est célibataire fournir ce document uniquement en l'absence de désignation de bénéficiaires ou si les bénéficiaires sont les enfants non nommément désignés.
- Si l'assuré est marié ou veuf : une copie du livret de famille tenu à jour.
- Si l'assuré vit en concubinage notoire : une attestation sur l'honneur du concubin indiquant vivre maritalement avec l'assuré, accompagnée d'un justificatif de vie commune (quittance de loyer, EDF...) établie aux 2 noms et à la même adresse ainsi que l'avis d'imposition commun ou taxe d'habitation commune.
- Si l'assuré est pacsé : le récépissé d'enregistrement du contrat au registre tenu par le greffe du Tribunal d'Instance.
- Si le bénéficiaire est un concubin, un pacsé ou un tiers : un extrait du registre des actes de naissance le concernant établi postérieurement au décès.
- Si le bénéficiaire est un enfant mineur et si le participant est célibataire, veuf, divorcé ou séparé, un certificat d'administration légale des biens délivré par le juge des tutelles + un relevé d'identité bancaire sur compte bloqué ouvert au nom de l'enfant.
- Si le bénéficiaire est un enfant mineur et si le participant est marié : un certificat d'administration légale des biens sous contrôle judiciaire délivré par le tribunal d'Instance.

**LISTE DES JUSTIFICATIFS PREVOYANCE DEMANDÉS**  
**(En cas de déclaration de décès d'un salarié et**  
**selon le type de garanties décès souscrites par l'entreprise)**

Liste des pièces demandées à la famille du défunt ou à défaut au notaire en charge de la succession(1).	Double effet (2)	Décès accidentel (3)	Allocation obsèques	Prédéces d'un membre de la famille	Invalidité absolue et définitive (IAD)	Invalidité absolue et définitive accidentelle
(1) dès lors que le Groupe APICIL est informé du décès du salarié (2) décès simultané ou postérieur du conjoint ou du partenaire avec qui le participant était lié par un PACS (3) pièces demandées en complément de celles fournies pour le décès toutes caüs						
Extrait du registre des actes de décès	•		•	•		
Extrait du registre des actes de naissance établi postérieurement au décès	•		•	•		
Certificat médical établi par le médecin ayant constaté le décès indiquant la cause du décès	•			•		
En présence d'enfants, une attestation d'enfants à charge accompagnée de la dernière déclaration de revenus et du dernier avis d'imposition de l'assuré	•				•	•
Le cas échéant, en présence d'enfant handicapé reconnu invalide avant le 21ème anniversaire : une copie de la carte d'invalidité établie avant le 21ème anniversaire et un justificatif des versements des allocations pour personnes handicapées	•					
Un acte de notoriété établi par le notaire chargé de la succession ou à défaut les coordonnées de ce dernier	•					
Un certificat d'administration légale des biens délivré par le Juge des Tutelles pour les enfants mineurs	•					
Le procès verbal de gendarmerie, à défaut, les coordonnées de la gendarmerie qui a établi le PV et celles du Tribunal saisi de l'affaire		•				
Eventuellement, une coupure de presse relatant l'accident		•				
En cas d'accident du travail : la déclaration d'accident établie par l'employeur pour la Sécurité sociale		•				
La copie du livret de famille doit être jointe pour les contrats Prévoyance avec garantie "majoration enfant à charge".				•		
La facture acquittée des frais d'obsèques			•			
Le relevé d'Identité Bancaire de la personne ayant acquitté la facture des frais d'obsèques			•			
Un extrait du registre des actes de naissance <b>datant de moins de trois mois</b> , délivré postérieurement à la reconnaissance en invalidité 3ème catégorie de la Sécurité sociale					•	•
La notification d'invalidité 3ème catégorie ou d'I.P.P. à 100 % de la Sécurité sociale					•	•
Un certificat médical justifiant qu'il ne peut se livrer à aucune activité professionnelle pouvant lui procurer gain ou profit					•	•
Une copie du livret de famille tenu à jour					•	•
Toute pièce justifiant le caractère accidentel ayant entraîné l'I.A.D						•

**LISTE DES JUSTIFICATIFS PREVOYANCE DEMANDÉS**  
**(En cas de déclaration de décès d'un salarié et**  
**selon le type de garanties décès souscrites par l'entreprise)**

Liste des pièces demandées à la famille du défunt ou à défaut au notaire en charge de la succession(1).	Rente éducation (2)	Rente d'orphelin (2)	Rente de conjoint (2)
(1) dès lors que le Groupe APICIL est informé du décès du salarié (2) pièces demandées en complément de celles fournies pour le décès toutes causes			
Un relevé d'identité bancaire (RIB) de l'administrateur légal des biens de l'enfant ou un RIB de l'enfant ouvert à son nom par le tuteur ou un RIB de l'enfant qui a atteint sa capacité juridique	•		
Dans la mesure où l'assuré n'était pas marié : un certificat d'administration légale des biens de l'enfant délivré par le juge des tutelles	•		
Un relevé d'identité bancaire (RIB) du tuteur de l'enfant ou un RIB de l'enfant qui a atteint sa capacité juridique		•	
Une copie du jugement de tutelle délivrée par le juge des tutelles		•	
Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)			•
Un extrait du registre des actes de naissance concernant le conjoint établi postérieurement au décès			•
Le cas échéant, un avis de non imposition fiscal (exonération CSG)			•
La déclaration complémentaire de carrière (ou relevé de carrière, lorsque la rente est calculée en fonction des points de retraite) à demander à votre caisse de retraite			•
La (ou les) notification(s) de retraite(s) définitive(s), lorsque la rente est calculée en fonction des points de retraite, à demander auprès de votre caisse de retraite			•